

## Décision municipale

N° : 2024-5-CEVH-02

**Service : Centre culturel**

**Objet : Location Auditorium**

**Le Maire de Ploufragan,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et 2122-22 alinéa 5 ;

**Vu** la délibération en date du 16 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire la possibilité de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**Considérant** que la location de l'auditorium situé dans l'espace Victor Hugo a fait l'objet de la délibération 2023-701 du 12 décembre 2023 fixant les tarifs annuels de location ;

**Considérant** la nécessité d'établir un contrat de location stipulant les modalités et les conditions de location de l'auditorium ;

### **DECIDE :**

**Article 1** : la signature d'un contrat de location de l'auditorium avec l'association **AGC Côtes d'Armor**, représentée par Monsieur Jérôme Lejart, Président, pour la réalisation d'une Assemblée Générale locale à destination des adhérents les **10 et 11 juin 2024**. Le montant total de la location s'élève à 1 095,50 € TTC.

**Article 2** : La recette sera encaissée sur la régie du Centre culturel.

**Article 3** : Les responsables du service culturel et du service financier sont chargés de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations municipales de la ville de Ploufragan. Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

**Article 5** : Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et à Monsieur Le trésorier principal.

Communication en sera faite au conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Ploufragan, le 16 avril 2024.



Le Maire,

Rémy MOULIN